



**CDD, VOUS
AVEZ DROIT
AU
SUPPLÉMENT
FAMILIAL, UNE
PRIME
MENSUELLE**



Le supplément familial, ce sont 40 à 254 euros de beurre dans les épinards chaque mois !

C'est une prime à laquelle tous les salariés de FTV qui ont un ou des enfants ont droit, dès lors que l'autre parent ne la perçoit pas de son côté.

(La somme est croissante en fonction du nombre d'enfants).

Pourtant, assez peu de salariés en contrat à durée déterminée en sont informés et ils sont loin de tous la demander.

Si vous avez plus de 3 mois de contrat dans l'année, le SNJ vous conseille de demander à bénéficier de cette aide, mensuelle et proratisée.

Mettez-vous vite en relation avec votre gestionnaire de paie. C'est très facile !

[Le formulaire à remplir se trouve ici.](#)

Faites passer l'info !



[Rejoignez-nous sur Instagram : @snj_ftv](#)